

# VALLEE SUD – GRAND PARIS

## ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL

### CONSEIL DE TERRITOIRE

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2020

Nombre de Conseillers en  
exercice..... 80

**Objet : Procès-verbal  
intégral**

Par suite d'une convocation en date du 9 octobre 2020, les membres composant le Conseil de Territoire se sont réunis à 18h30 dans la Les Colonnes - 51 Boulevard du Maréchal Joffre -92340 - BOURG-LA-REINE sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Président.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Jean-Didier BERGER, M. Jean-Yves SENANT, Mme Marie-Hélène AMIABLE, M. Etienne LENGEREAU, Mme Jacqueline BELHOMME, M. Benoit BLOT, M. Laurent VASTEL, M. Philippe LAURENT, M. Patrick DONATH, M. Carl SEGAUD, Mme Nadège AZZAZ, M. Yves COSCAS, M. Rodéric AARSSE, M. Said AIT-OUARAZ, M. Jean-Philippe ALLARDI, M. Stéphane ASTIC, Mme Yasmine BOUDJENAH, Mme Chantal BRAULT, Mme Marie COLAVITA, M. Elie DE SAINT JORES, M. Didier DINCHER, Mme Sylvie DONGER, Mme Elodie DORFIAC, M. Patrick DURU, Mme Claude FAVRA, M. Marc FEUGERE, M. Bernard FOISY, Mme Muriel GALANTE-GUILLEMINOT, M. Alain GAZO, Mme Martine GOURIET, M. Jean-Patrick GUIMARD, M. Mouloud HADDAD, M. Maroun HOBEIKA, M. Fabien HUBERT, M. Stéphane JACQUOT, M. Laurent KANDEL, M. Serge KEHYAYAN, M. Goulwen LE GALL, M. Jacques LEGRAND, Mme Rosa MACIEIRA-DUMOULIN, Mme Corinne MARE-DUGUER, M. Patrice MARTIN, M. David MAUGER, M. Pierre MEDAN, Mme Pascale MEKER, Mme Françoise MONTSENY, M. Paul-André MOULY, Mme Aicha MOUTAOUKIL, M. Wissam NEHMÉ, Mme Corinne PARMENTIER, Mme Françoise PEYTHIEUX, M. Jean-Michel POULLÉ, Mme Perrine PRECETTI, Mme Christine QUILLERY, Mme Gwénoïa RABIER, Mme Gabriela REIGADA, Mme Cécile RENARD, Mme Sally RIBEIRO, Mme Isabelle ROLLAND, Mme Laurianne ROSSI, M. Daniel RUPP, Mme Anne SAUVEY, Mme Stéphanie SCHLIENGER, Mme Isabelle SPIERS, M. Martin VERNANT, M. Patrick XAVIER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR** :

Mme Sonia FIGUERES à Mme Jacqueline BELHOMME, Mme Sarah HAMDY à M. Bernard FOISY, Mme Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE à Mme Chantal BRAULT, Mme Colette HUARD à M. Serge KEHYAYAN, M. Dominique LAFON à M. Laurent VASTEL, M. Gilles MERGY à Mme Nadège AZZAZ, M. Jacques PERRIN à M. Benoit BLOT, M. Patrice RONCARI à M. Yves COSCAS, Mme Mariam SHARSHAR à Mme Françoise PEYTHIEUX, M. Georges SIFFREDI à M. Carl SEGAUD, M. Thierry VIROL à M. Etienne LENGEREAU.

**ABSENTS EXCUSES** :

M. Lounes ADJROUD jusqu'au point 5, M. Philippe PEMEZEC, Mme Sophie SANSY jusqu'au point 6.

## **1. Appel nominal**

**M. Jean-Didier BERGER**

Nous allons commencer ce Conseil de Territoire, par l'appel nominal.  
Le quorum étant atteint, nous pouvons valablement délibérer.

## **2. Désignation d'un-e secrétaire de séance**

**M. Jean-Didier BERGER**

J'ai reçu la candidature de M. Yves COSCAS. Y a-t-il d'autres candidats ? Je n'en vois pas.  
Des oppositions, des abstentions ? Je n'en vois pas. Il est donc désigné à l'unanimité.

**M. Yves COSCAS est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.**

## **3. Délibérations adoptées par le Bureau de Territoire du 3 septembre 2020**

**M. Jean-Didier BERGER**

Ces délibérations appellent-elles de votre part des questions ou des remarques ? Je n'en vois pas.

## **4. Compte rendu des décisions prises par le Président au titre de sa délégation**

**M. Jean-Didier BERGER**

Ces décisions appellent-elles de votre part des questions ou des remarques ? M. LE GALL, je vous en prie.

**M. Goulwen LE GALL**

Je vois qu'il y a une demande de subvention qui est faite à l'ADEME pour l'Aquapol, c'est la décision D90/2020, pourrait-on avoir un peu plus de détails s'il vous plaît ?

**M. Jean-Didier BERGER**

Nous allons regarder cela. Y a-t-il d'autres questions en attendant ? Je n'en vois pas.  
Nous faisons des travaux à l'Aquapol de Montrouge pour renforcer son efficacité énergétique. Vous savez que c'est un équipement que la ville de Montrouge nous a transféré il y a peu de temps. Conformément aux engagements que j'avais pris auprès de mon ami Etienne LENEGREAU, nous procédons à des travaux pour renforcer les performances énergétiques de l'équipement. Nous avons demandé une aide à l'ADEME pour une subvention d'un montant de 25 060 euros au titre de cette opération, soit un cofinancement de 70 %. Le coût total s'élève à 35 800 euros.  
Cela me donne l'occasion de souligner les travaux de soutien que le Territoire fait aux équipements qui lui sont transférés.

**M. Jean-Didier BERGER**

Y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas.  
Sur les marchés publics, même chose ?

## I. AFFAIRES GÉNÉRALES

### 5. Fixation de l'indemnité des conseillers territoriaux

#### **M. Jean-Didier BERGER**

Vous vous souvenez, mes chers collègues, qu'il existait une indemnité pour les conseillers des communautés d'agglomération ou des communautés de communes. Lorsque nous avons créé le Territoire, j'ai proposé – et le bureau en avait accepté le principe de façon unanime – de rémunérer les conseillers de Territoire, parce que cela me paraissait tout à fait normal. De plus, cette indemnité est relativement symbolique, compte tenu de l'investissement que cela demande. L'État nous avait demandé de retirer cette délibération ; nous nous sommes exécutés mais nous n'étions pas d'accord, ni nous, ni les autres Territoires. Dans le cadre de l'alliance des Territoires à laquelle notre Territoire adhère et dont je suis pour le moment le Président, nous avons engagé des démarches avec un certain nombre de nos collègues. Nous avons, à travers l'un des Territoires ami et voisin, obtenu gain de cause devant le Conseil d'État. Il a reconnu qu'il était tout à fait légitime de vous indemniser, et c'est la raison pour laquelle je vous propose cette délibération, et de fixer l'indemnité à 233,36 euros brut mensuels.

Y a-t-il des interventions ? M. AARSSE, je vous en prie.

#### **M. Rodéric AARSSE**

M. le Président, chers collègues, comme nous avons gagné devant le Conseil d'État, allez-vous nous annoncer que cette mesure est rétroactive sur le dernier mandat ?

#### **M. Jean-Didier BERGER**

Cela serait tout à fait légitime. D'ailleurs, si j'ai accepté, à l'époque, de retirer la délibération, c'est pour éviter que l'on nous demande de rembourser. Je considérai que nous étions dans notre bon droit, mais j'avais peur que l'on nous demande de procéder de façon rétroactive au remboursement de toutes ces sommes. En revanche, vous voyez que nous proposons de fixer le montant maximal. Nous aurions pu proposer un montant moindre.

Je vous en prie, ma chère collègue.

#### **Mme Aïcha MOUTAOUKIL**

M. le Président, merci beaucoup.

Pour rebondir, si je puis dire, sur l'intervention qui vient de précéder, je ne demanderai pas personnellement une rétroactivité du versement des indemnités qui n'ont pas été perçues bien que cela soit tout à fait légitime, car effectivement le travail a été réalisé et je pense plutôt bien au regard du mandat de ce Territoire et compte tenu des objectifs que nous nous étions fixés. En revanche, la question que l'on peut se poser, est : qu'avez-vous fait de cet argent que vous avez économisé, M. le Président ? Où sont allées ces économies faites sur le dos des conseillers territoriaux, même si je retiens bien que cela n'était pas de votre fait ?

#### **M. Jean-Didier BERGER**

Écoutez, ma chère collègue, nous l'avons épargné. Pas seulement ces sommes, mais bien d'autres sommes, et c'est ce qui nous permet aujourd'hui d'avoir un plan pluriannuel d'investissement relativement ambitieux. Nous avons engagé en moyenne de 50 millions d'euros d'investissement par an depuis le début de l'aventure territoriale, et nous proposons de continuer ces investissements, ce que d'autres Territoires ne sont pas du tout en mesure de faire.

Mais grâce à la bonne gestion du Vice-Président chargé des finances et de toute l'équipe du Bureau du Territoire, je vous rappelle que nous sommes passés de - 4 millions d'euros à + 30 millions d'euros d'autofinancement par an. Ces économies sont réalisées grâce à la mutualisation et j'espère que nous arriverons à continuer à mutualiser nos dépenses pour permettre de faire plus avec moins.

M. LE GALL, je vous en prie.

**M. Goulwen LE GALL**

Merci.

Je vous félicite d'avoir gagné, d'avoir rétabli l'équité entre les différents EPCI. Sur le plan du symbole, on est sur un timing qui n'est pas très bon pour proposer cette délibération. Je vais prendre mon cas personnel. Je ne me suis pas arrêté de travailler et je ne suis qu'un simple conseiller, je ne me considère pas plus en action face à nos concitoyens qu'un Président d'association à titre bénévole et donc sur cette délibération je m'abstiendrai. Je ne trouve pas complètement logique de donner cette gratification à l'ensemble des conseillers.

**M. Jean-Didier BERGER**

Je propose à l'ensemble des conseillers partageant votre avis de renoncer à cette indemnité. Je suis tout à fait d'accord pour faire au cas par cas, et ceux qui souhaitent renoncer à cette indemnité pourront me le signaler par courrier sans aucune difficulté et cela sera bien évidemment appliqué.

M. le Vice-Président.

**M. Yves COSCAS**

Merci, M. le Président.

Je voudrais également vous remercier pour la persévérance que vous avez eue, et également me féliciter de cette décision, particulièrement pour mes collègues qui viennent régulièrement dans les CHSCT et CT qui sont assez chronophages.

**M. Jean-Didier BERGER**

Merci beaucoup.

D'autres interventions ? Je n'en vois pas. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Qui est pour ?

**La délibération est approuvée à la majorité (1 abstention).**

**6. Détermination des commissions territoriales et désignation de leurs membres.**

**M. Jean-Didier BERGER**

Vous savez, mes chers collègues, que nous avons souhaité, avec mes collègues Maires et membres du Bureau, proposer d'associer l'ensemble des élus ayant dans les villes des délégations, aux trois commissions territoriales qu'il est proposé aujourd'hui de créer :

- la Commission habitat, aménagement, politique de la ville, développement économique social et solidaire ;
- la Commission finance, ressources humaines ;
- la Commission développement durable et environnement, espace public, smart territoire, transport, santé, sport, culture et université.

Il me faut vous proposer la répartition suivante, après concertation avec les villes et les élus concernés, que nous avons réussi à joindre. Évidemment, s'il y avait une erreur, ou que vous souhaitiez changer d'avis et aller dans une autre commission, n'hésitez pas à me le signaler.

<b>COMMISSION / VILLE</b>	<b>Commission habitat, aménagement, politique de la ville, développement économique, social et solidaire</b>	<b>Commission finances, ressources humaines,</b>	<b>Commission développement durable et environnement, espace publics, smart territoire, transports, santé, sport, culture et université</b>
<b>ANTONY</b>	Saïd AIT-OUARAZ Jacques LEGRAND Perrine PRECETTI Fabien HUBERT Maroun HOBEIKA David MAUGER	Jean-Yves SENANT Pierre MEDAN David MAUGER	Perrine PRECETTI Rosa MACIEIRA-DUMOULIN Isabelle ROLLAND Wissam NEHME Sophie SANSY Stéphanie SCHLIENGER David MAUGER
<b>BAGNEUX</b>	Marie-Hélène AMIABLE Pascale MEKER Laurent KANDEL Patrice MARTIN	Mouloud HADDAD Aïcha MOUTAOUKIL	Yasmine BOUDJENAH Patrick DURU
<b>BOURG-LA-REINE</b>	Patrick DONATH Isabelle SPIERS	Daniel RUPP	Patrick DONATH Anne SAUVEY
<b>CHÂTENAY-MALABRY</b>	Carl SEGAUD Georges SIFFREDI Élie DE SAINT JORES	Élie DE SAINT JORES	Marc FEUGERE Françoise PEYTHIEUX Mariam SHARSHAR
<b>CHÂTILLON</b>	Lounes ADJROUD Stéphane JACQUOT Élodie DORFIAC Alain GAZO	Françoise MONTSENY	Nadège AZZAZ Lounes ADJROUD Élodie DORFIAC Martine GOURIET
<b>CLAMART</b>	Yves COSCAS Christine QUILLERY Colette HUARD Stéphane ASTIC	Yves COSCAS Sylvie DONGER Jean-Patrick GUIMARD	Christine QUILLERY Serge KEHYAYAN Sally RIBEIRO Patrice RONCARI Didier DINCHER
<b>FONTENAY-AUX-ROSES</b>	Laurent VASTEL Gabriela REIGADA	Dominique LAFON Gilles MERGY	Laurent VASTEL Murielle GALANTE-GUILLEMINOT
<b>LE PLESSIS-ROBINSON</b>	Benoit BLOT Corinne MARE-DUGUER Philippe PEMEZEC Jacques PERRIN	Bernard FOISY Benoît BLOT	Benoît BLOT Sarah HAMDİ

<b>MALAKOFF</b>	Rodéric AARSSE Corinne PARMENTIER	Martin VERNANT Sonia FIGUERES	Jacqueline BELHOMME Jean-Michel POULLE
<b>MONTRouGE</b>	Thierry VIROL Laurianne ROSSI Cécile RENARD	Etienne LENGEREAU Marie COLAVITA Claude FAVRA Goulwen LE GALL	Etienne LENGEREAU Gwénola RABIER Paul-André MOULY Patrick XAVIER Goulwen LE GALL
<b>SCEAUX</b>	Philippe LAURENT Chantal BRAULT Roselyne HOLUIGUE- LEROUGE Jean-Philippe ALLARDI	Chantal BRAULT Roselyne HOLUIGUE- LEROUGE	Philippe LAURENT Jean-Philippe ALLARDI Roselyne HOLUIGUE- LEROUGE

*Le Président énonce la liste des représentants dans chaque commission et demande pour chacune s'il y a d'autres candidatures. Aucune autre candidature n'est formulée.*

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il n'y en a pas, c'est donc adopté, mes chers collègues. Je vous en remercie.

**Les commissions et désignations proposées sont approuvées à l'unanimité.**

## **7. Rapport d'activité 2019-2020**

### **M. Jean-Didier BERGER**

Ce rapport d'activité appelle-t-il de votre part des questions ou des remarques chez les anciens élus ou chez les nouveaux ? Allez-y, mon cher collègue, je vous en prie.

### **M. Martin VERNANT**

Bonsoir, M. le Président.

J'avais juste une question concernant le chantier du « super métro ». On comprend tout à fait que les rapports sont rédigés à l'avance, mais il y a quelques lettres qui sont caduques, et notamment concernant la ligne 4 qui ne devrait pas arriver à Bagneux avant la fin 2021 d'après la RATP. Or, ces nouvelles stations sont attendues de pied ferme, car elles pourraient permettre de dé-saturer un peu le RER B. Au niveau également des informations quant au calendrier de la ligne 15, sachant qu'aujourd'hui...

### **M. Jean-Didier BERGER**

Mon cher collègue, est-ce que vous pourriez vous reculer un tout petit peu du micro s'il vous plaît, parce que l'on ne comprend pas bien ce que vous dites ? Je vous remercie par avance.

### **M. Martin VERNANT**

Je cherche la bonne distance, veuillez m'excuser.

Je disais que la ligne 4 n'arrivera qu'en fin 2021. Or, ces stations sont attendues de pied ferme, car elles pourraient permettre de dé-saturer un peu le RER B. Auriez-vous également des informations quant au calendrier de la ligne 15, sachant qu'aujourd'hui, on évoque fin 2025 ou début 2026 ? Ce sujet est d'autant plus important que la Métropole planche actuellement sur le calendrier de la zone de faible émission qui vise à interdire progressivement les véhicules polluants. Il se murmure que la Métropole pourrait assouplir le calendrier qu'elle recommande, peut-être que le Conseil métropolitain que vous êtes pourrait nous le confirmer. Nous soutenons à la France Insoumise le principe d'interdiction des véhicules les plus polluants, mais ce changement doit être planifié. Pour nous, avant d'interdire les Crit'Air 4, il est nécessaire qu'au préalable, la ligne 14 soit arrivée à Saint-Ouen et que la ligne 4 soit arrivée à Bagneux. De plus, du fait du coronavirus, mais aussi de l'étrange priorité donnée par le Gouvernement au Charles-de-Gaulle Express, ce « train des

riches » à 24 euros l'aller simple, les importants travaux prévus à Orsay pour le RER B ont été reportés d'un an et auront lieu à l'été prochain. C'est pour nous là encore un préalable à l'interdiction des Crit'Air 4. Nous défendons également une augmentation des aides pour le remplacement des véhicules polluants, il faut mettre le « paquet » pour réussir la transition énergétique, faute de quoi la population pourrait bien percevoir ces mesures nécessaires comme de l'écologie punitive. Nous proposons également l'instauration d'un bonus sur les aides pour les personnes à mobilité réduite qui peuvent difficilement se passer de la voiture, et enfin le tarif des transports doit également baisser et tendre progressivement vers la gratuité.

M. le Président, il est nécessaire d'avancer vers la sortie du diesel, cependant la planification de ce changement est indispensable pour ne pas pénaliser les classes populaires. L'écologie et le social doivent aller de pair.

Je vous remercie.

### **M. Jean-Didier BERGER**

Merci, mon cher collègue.

S'agissant de ces sujets, ils ne sont pas d'intérêt territorial, vous le savez. Cela dépend soit de la Métropole, soit d'Ile-de-France Mobilités, soit de nos opérateurs, et je ne vais pas me substituer à eux pour vous répondre. Mais je suis sûre que le Président Monsieur Patrick OLLIER aura à cœur de vous apporter tous les éclaircissements nécessaires sur ce dossier extrêmement sensible.

Allez-y, mon cher collègue, je vous en prie.

### **M. Stéphane ASTIC**

Merci, M. le Président.

Après avoir pris connaissance du rapport d'activité de Vallée Sud – Grand Paris pour 2019, je voudrais que vous puissiez nous éclairer ainsi que les concitoyens qui nous écoutent, sur plusieurs sujets.

Le premier concerne les efforts pour la rénovation des réseaux d'assainissement. On y découvre que c'est un budget très important, qu'il existe plus de 500 km de réseaux et parmi ces 500 km, 179 km en réseau unitaire, qui mélange des eaux usées et des eaux pluviales. Pouvez-vous nous indiquer à quel rythme on pourra séparer ces réseaux ? Plusieurs mois ? Plusieurs années ? Plusieurs décennies ? Ce n'est pas très clair en tout cas dans le rapport.

Deuxième question sur les déchets : vous faites état pour 2019 de 97 milliers de tonnes d'ordures ménagères résiduelles, 16,4 milliers de tonnes d'ordures recyclées et 7,6 milliers de tonnes pour les « verts ». Soit à peu près 121 milliers de tonnes environ de collecte d'ordures. Vous ne nous indiquez pas la progression, ou la régression, ou la réduction par rapport aux années précédentes. Je vous rappelle que c'est un des objectifs de développement durable qui est cité dans la loi de transition écologique et de la croissance verte de 2015, et que notamment, on doit réduire de 10 % le volume des ordures ménagères. J'ai donc consulté le rapport d'activité de l'exercice précédent où il était mentionné que sur ces trois postes, la collecte des ordures ménagères était également de 121 milliers de tonnes et nous n'avons donc pas réduit le volume des déchets.

Le deuxième objectif qui est mentionné dans cette loi, c'est de tendre vers 55 % de recyclage en 2020 et de 65 % en 2025. Là nous en sommes à 24 %, donc très loin de l'objectif.

5 ans pour arriver à faire que tous les ménages recyclent beaucoup mieux leurs déchets, il va falloir « cavalier ». Je sais dans votre réponse que vous n'allez pas oublier de mentionner que le défi de zéro déchet, et qui me tient à cœur, est étendu aux onze communes de Vallée Sud – Grand Paris. Je vous coupe un peu l'herbe sous le pied, mais je ne doute pas que vous m'expliquerez comment vous allez vous y prendre pour participer à ces objectifs et, de réduction du volume des déchets, et, d'un meilleur taux de recyclage.

Un dernier point : je ne vous abreuverai pas de chiffres, mais je me suis livré à un petit calcul sur les transports dans les différentes villes et j'ai découvert que l'expérience Clam'Express qui est en vigueur depuis un an à Clamart, coûte entre 10 et 15 ou 20 fois plus cher au kilomètre ou au voyageur transporté que les autres transports urbains que nous avons dans les différentes villes. Pouvez-vous nous dire si vous allez poursuivre cette expérience ou si vous allez la modifier ?

Je vous remercie.

## **M. Jean-Didier BERGER**

M. POULLÉ qui m'a demandé la parole, puis Madame MEKER.

## **M. Jean-Michel POULLÉ**

Merci, M. le Président, chers collègues.

Je n'ai pas de questions précises sur ce rapport, mais je trouve quand même que ce beau document de 84 pages mérite que l'on s'y arrête un petit peu et que l'on s'y attarde pour commenter et parler du travail que vous avez pu effectuer sur l'ancienne mandature. Je crois notamment qu'il démontre notre volonté de faire ensemble, de se projeter au sein d'un Territoire tout en respectant les singularités de chacune et chacun. Ainsi les élus du groupe Communistes et Citoyens saluent ce travail collectif et tiennent aussi à remercier les agents de Vallée Sud – Grand Paris pour leur mobilisation et professionnalisme, particulièrement en ces temps de crise. Cette crise du COVID-19 a douloureusement mis en évidence les effets désastreux de l'austérité, démontrant par là même qu'une société saine et résiliente repose souvent en dernière instance sur ses services publics, et évidemment, les personnes qui y travaillent. Crise sanitaire, mais aussi crise climatique, sociale et économique : les enjeux sont nombreux et nos services publics sont plus importants que jamais.

Encore une fois, il me semble important de saluer l'ensemble de leur travail. Sur ce rapport que nous avons lu avec attention, nous souhaitons mettre en avant si vous le permettez, différents enjeux qui nous tiennent à cœur. En effet, malgré nos différents points de vue, l'intelligence collective de cette assemblée doit nous conduire à être en phase avec les enjeux de notre temps, à être utiles socialement et écologiquement aux habitantes et aux habitants de nos villes. Lorsque nous parlons d'enjeux de notre temps, nous parlons notamment de solidarité et de vivre-ensemble. Au cœur de la Métropole du Grand Paris, nous pensons bien sûr à l'importance d'une politique de logement ambitieuse, défense du logement social, lutte contre l'habitat insalubre, développement de nouveaux outils tels que le permis de louer et l'encadrement des loyers, réflexion commune sur la politique de peuplement, doivent garantir le droit à un logement pour vivre dignement.

Être acteurs de la solidarité, c'est aussi poursuivre notre accompagnement vers les seniors via le CLIC. Être acteurs de la solidarité, c'est aussi permettre l'épanouissement de toutes et tous. En ces temps de crise, nous avons vraiment besoin de continuer à vivre. Sport, lien social, culture ne sont pas juste des suppléments d'âme. La culture par exemple est ce lien insensible qui nous unit. La culture et la création, ainsi que les centaines d'artistes, artisans et créateurs, apportent la touche d'émotion à laquelle chacune et chacun a droit. Pourtant, alors même que nous comptons sur l'art et la culture pour traverser cette crise, nous ne pouvons pas oublier que ce secteur souffre et est actuellement durement touché. Notre Territoire doit donc continuer à s'engager pour les acteurs, soutenir les équipements, leurs projets et surtout garder cette belle idée de Territoire de soutien à la création. Je crois notamment pour avoir rencontré quelques personnes de cette Assemblée très récemment, que c'est un sujet que nous pourrions et nous aurons à cœur de porter ensemble collectivement.

Un deuxième enjeu qui nous semble évident ce sont les enjeux écologiques. Nos villes doivent être en effet, plus respirables et vivables, la concertation à venir sur le PCAET et la mise en œuvre du plan d'action qui en découle sont alors fondamentales. Là aussi, la crise du COVID-19 a questionné notre rapport au monde, et évidemment notre rapport à la planète et à la nature. La période que nous traversons, peut alors déboucher sur le pire, ou le meilleur.

Le choix collectif à faire est immense, car nous sommes la dernière génération à pouvoir changer les choses. C'est à la fois une terrible responsabilité, mais c'est aussi une formidable occasion d'inventer autre chose. Alors mobilité douce, ville du quart d'heure, biodiversité, rénovation énergétique, géothermie : ce sont évidemment des enjeux à développer sans attendre. Cet autre monde que nous appelons de nos vœux doit bien sûr se travailler avec les acteurs économiques qui eux aussi, entreprises et salariés, sont victimes de la crise. Nous devons poursuivre et développer nos dispositifs pour l'insertion et l'emploi, pour accompagner le public le plus en difficulté vers l'emploi, pour accompagner notre jeunesse qui est si durement impactée actuellement. Nous devons avoir une stratégie de développement économique au service du commun, au service des habitantes et habitants.

Notre volonté récemment affirmée collectivement d'être un acteur de l'économie sociale et solidaire est je trouve, dans ce contexte, tellement porteuse de sens. Cette économie qui porte la coopération plutôt que la concurrence, fait d'ailleurs écho à ce que nous voulons faire ensemble.

Pour terminer, mes chers collègues, nous tenons donc à nouveau à saluer ce rapport, à saluer évidemment ce travail de coopération que nous menons pour nos villes, pour ses habitantes et ses habitants. Nous en profitons pour vous dire ou redire que nous sommes toujours disponibles pour continuer ce travail pour plus de solidarité, plus de citoyenneté et plus d'écologie.

Je vous remercie.

#### **M. Jean-Didier BERGER**

Merci, mon cher collègue. Mme MEKER, et ensuite Mme PARMENTIER.

#### **Mme Pascale MEKER**

M. le Président, chers collègues, juste une remarque de forme après tout ce qui a été dit et auquel je souscris, et juste une remarque de forme pour, l'année prochaine, mesurer le gap, ce qui nous conduira vers plus de transition écologique, sociale et solidaire sur le Territoire, c'est peut-être une question de présentation puisqu'en réalité, il y a eu beaucoup d'actions de développement durable comme la gestion des déchets, la collecte, la question de l'eau et de l'assainissement, très important, les économies d'eau, l'éclairage public, etc. Tous ces sujets, qui sont quand même des piliers de nos actions futures dans notre PCAET et qui font partie de la transition écologique, apparaissent dans différents chapitres. Je trouverai plus lisible de les rapprocher dans quelque chose que l'on appellerait « transition écologique ».

#### **M. Jean-Didier BERGER**

Mme PARMENTIER.

#### **Mme Corine PARMENTIER**

Merci.

Je trouve que ce rapport reflète assez bien ce qu'il s'est passé à la dernière mandature qui a été pour moi un démarrage, je pense, un peu compliqué de fonctionnement. Je pense qu'il n'y avait pas une volonté manifeste au départ de se rassembler, donc le Territoire a mis du temps à se mettre en place. Finalement, ce rapport nous montre aujourd'hui que cela s'est enclenché sur un certain nombre de choses parce qu'il y a eu une volonté un moment donné de faire un état des lieux qui soit patrimonial, des réseaux, de l'ensemble de toutes les infrastructures avec les compétences qui étaient transférées au Territoire.

Ce rapport nous donne donc aujourd'hui des chiffres assez précis. Nous aimerions avoir ces rapports. Je pense au compte rendu sur le défi « zéro déchet », ce serait intéressant d'avoir finalement des choses plus précises. Ce rapport-là se veut exhaustif. Je comprends qu'on ne rentre pas non plus complètement dans les détails, mais pour le coup, je pense que toutes ces études qui ont été faites sur les différents domaines ont donné lieu à des comptes rendus, à des rapports assez précis. Cela pourrait être assez bien de les partager.

Je dirais que maintenant, fort de tous ces chiffres, de toutes ces évaluations qui ont pu être faites, on attend clairement la suite. Il y a eu quelques expérimentations, très bien ; elles sont plutôt positives sur la gestion des déchets. Maintenant, on est en droit d'attendre la suite et de s'y inscrire. Par rapport aux comptes rendus qui ont été faits, par rapport aux évaluations qu'on a, on a la matière pour proposer la suite. Dans cette suite, j'appelle de mes vœux à ce qu'elle soit davantage en concertation avec les habitants de ce Territoire pour que celui-ci fasse sens avec ses habitants, car il me semble qu'il n'était pas forcément très bien perçu par les habitants, ni dans ses compétences, ni dans ses choix. J'appelle de mes vœux que cela soit le cas, maintenant que nous avons mieux pris conscience de l'état du patrimoine de ce Territoire.

Merci.

#### **M. Jean-Didier BERGER**

Merci, ma chère collègue. Y a-t-il d'autres interventions ? Allez-y, M. MAUGER, je vous en prie.

**M. David MAUGER**

Merci, M. le Président.

Je représente le collectif « Antony Terre Citoyenne ». Je partage une grande partie des choses qui ont été dites par mes collègues. Je voudrais y ajouter quelques questions.

En page 8, la carte laisse voir une ligne de transport reliant le terminus de la ligne 10 du tramway à la gare d'Issy. Est-ce que c'est quelque chose qui a été acté ?

En page 35, j'ai une demande concernant les inondations.

**M. Jean-Didier BERGER**

La première question, c'est sur quelle page ?

**M. David MAUGER**

Sur la page 8 du rapport. Il y a une carte, notamment sur les grands projets et les lignes de transport et on voit que la ligne 10 se prolonge jusqu'à Issy en pointillé.

**M. Jean-Didier BERGER**

Très bien, merci. Allez-y, je vous écoute.

**M. David MAUGER**

En page 35, une question au sujet des inondations : est-il possible d'avoir la communication du rapport du bureau d'études Ségic, missionné par le Territoire, auquel il est fait allusion dans le rapport d'activité ? Est-ce que notre Territoire et Grand Orly Seine Bièvre participeront au projet de bassin de rétention de Fresnes qui devrait éviter les inondations semblables à celles du mois de juin 2018 ?

En page 50, je voudrais aussi relayer la demande d'un membre de notre collectif. S'agissant du centre aquatique Pajeaud dont il est question dans le rapport, le Conseil Municipal d'Antony éprouve les plus grandes difficultés à déterminer le coût de fonctionnement de la fosse de plongée, qui relève à la fois de la ville et du Territoire à cause, semble-t-il, de la répartition des charges communes. Avez-vous la possibilité d'aider notre ville à y voir plus clair ?

En page 53 et 54 : j'appartiens à un quartier relativement enclavé d'Antony qui a subi en 2015, la suppression de la ligne 13 du Paladin qui rendait un service indispensable aux jeunes et aux personnes âgées du quartier. À l'heure où la question des mobilités est devenue incontournable, j'entends parler d'extension de l'offre de transport à la demande, peut-être au détriment du Paladin. Je n'ai pas pu trouver les chiffres de fréquentation du Paladin, je pense qu'il serait vraiment important d'avoir plus de chiffres, à la fois sur le Paladin et sur le nouveau Clam'Express, je rejoins mon collègue qui le demandait tout à l'heure.

Enfin, en page 89, le Territoire a fait un diagnostic dans le cadre du plan Climat, Air, Énergie Territorial, sur les émissions de gaz à effet de serre du Territoire, les données se trouvent donc à la page 89 du rapport. La CAT, c'est-à-dire la Coordination des Associations du Territoire pour la transition écologique, a rencontré des personnes du Territoire et mis en avant que le diagnostic comportait sans doute des lacunes. Les 5,6 tonnes de CO2 émises par les habitants par an sont très éloignées de la moyenne nationale, qui se trouve aux alentours de 11 tonnes. J'aimerais donc avoir plus de détails pour donner du sens à ces chiffres. Peut-on connaître les données ayant servi au diagnostic ?

Je vous remercie.

**M. Jean-Didier BERGER**

D'autres questions ? Je vais essayer de répondre à toutes ces questions.

D'abord, merci d'avoir pris le soin de lire ce rapport très dense et qui montre à quel point le Territoire est actif. Et je m'associe aux remerciements qui ont été formulés à l'égard des services, et j'ajouterai aussi les élus et en particulier les Vice-présidents qui animent les différentes délégations qui font la vie du Territoire.

Nous avons un réseau d'assainissement qui est un enjeu très important, dont on parle peut-être trop peu. On n'en parle que quand il y a des problèmes. On investit énormément, et je vous remercie de l'avoir souligné. Monsieur Benoît BLOT qui est maintenant en charge de cette délégation en plus de la délégation déjà fournie qu'il avait auparavant ne manquera pas de faire un point complet devant le Conseil de Territoire, ou devant la commission concernée

pour ceux que cela intéresse. Parce que c'est aussi l'objectif des nouvelles commissions, c'est de présenter non seulement les dossiers qui vont passer devant le Conseil de Territoire, mais aussi des dossiers transversaux sur lesquels nous n'avons pas l'occasion de voter, mais qui sont des dossiers majeurs.

Pour que notre réseau soit entièrement séparatif, il faudrait encore que les tuyaux dans lesquels on va se rejeter soient eux-mêmes séparatifs. Or, cela ne dépend pas de nous, mais de la ville de Paris, et donc j'espère qu'à un moment donné, elle va elle-même séparer ces réseaux. Mais pour ce qui est de notre responsabilité, nous avançons très largement sur le sujet.

S'agissant des ordures ménagères, nous avons un rapport spécifique sur le sujet, donc je vous propose, le moment venu, de préciser peut-être encore davantage les choses.

Sur le défi « zéro déchet », comme vous le savez, effectivement, nous souhaitons le développer. Nous nous posons la question du rythme auquel nous allons le développer compte tenu de la difficulté de concerter et d'informer dans cette période de couvre-feu que l'on peut quasiment qualifier de confinement partiel. On est en train de regarder si on est capable en version dématérialisée, d'informer suffisamment ou s'il vaut mieux repousser le projet de quelques semaines. Toutes les options sont sur la table et on va essayer de faire le choix le plus efficace. Peut-être que Monsieur Benoît BLOT voudra ajouter quelque chose sur le sujet.

S'agissant du volume des déchets, vous avez dit mon, cher collègue, que le volume restait constant, ce qui est déjà un exploit, car notre population, continue d'augmenter. Si nous arrivons à maintenir pendant plusieurs années le volume des déchets alors que la population augmente, cela me convient. On nous annonce quand même dans les études qui sont faites à l'échelle régionale, une augmentation pour notre Territoire, qui pourrait être dans les 15 ans à venir, de 10, 15, 20, voire de 25 % de la population. Si nous passons demain de 400 000 à 500 000 habitants et que nous avons contenu le volume de nos déchets, nous aurons plus que rempli l'obligation qui est devant nous.

J'ajoute que, s'agissant du niveau de recyclage, on s'aperçoit qu'effectivement, les choses progressent, et même relativement rapidement. Pas simplement à travers des biodéchets, les composteurs, les lombricomposteurs et toutes les actions pédagogiques que nous mettons en place, mais aussi par l'effet d'assimilation par nos concitoyens des règles de tri. On s'aperçoit de plus en plus souvent que les poubelles écologiques sont pleines et que les ordures ménagères baissent de volume. Avant, on avait des gros bacs d'ordures ménagères et des petits bacs d'ordures recyclées, mais on est en train de voir comment inverser les proportions ou le nombre de ces bacs.

Par ailleurs, sur la collecte des biodéchets, il est question déjà, pour ceux qui sont en C3, c'est-à-dire en 3 collectes, de supprimer une de ces collectes pour passer à une collecte entièrement en biodéchets, voire de passer ceux qui sont en C2, en C1. Ce sont des changements qui méritent vraiment d'être accompagnés, sur lesquels il faut que l'on fasse de la pédagogie pour que l'on ne retrouve pas tout et n'importe quoi dans les différents bacs. Cela dépend également du nombre de bacs présents chez les particuliers et dans les copropriétés. Au moment où l'on a mis en place le marché unique de collectes, les choses ont quand même été compliquées. Il a fallu faire beaucoup de pédagogie et rédiger des ajustements en lien avec les villes, leurs services techniques et les copropriétés. Monsieur Benoît BLOT y a passé un temps considérable, mais au final, on est bien content, d'avoir une collecte plus écologique qu'avant, et d'avoir fait une très grosse économie de 2 millions d'euros par an, parce qu'elle vient renforcer les finances du Territoire.

S'agissant des transports, une nouvelle mise en concurrence est faite à l'échelle d'Ile-de-France Mobilités. On s'est mis d'accord pour regarder ce qui relevait d'eux et ce qui relevait du Territoire. On va rédiger un diagnostic complet de qui utilise quoi, de ce qui fonctionne, de ce qui ne fonctionne pas bien. Certains transports fonctionnent depuis peu de temps. Vous avez cité le Clam'Express ou d'autres lignes que l'on a renforcées ou que l'on a passées en électrique, mais il y a des lignes qui fonctionnent depuis beaucoup plus longtemps. Il faut voir si c'est uniquement une question d'information et de pédagogie ou bien si l'on n'est pas sur les bons tracés, ou s'il y a besoin de plus de continuité territoriale et de refondre ces lignes. Tout cela, on va prendre le temps de faire, d'associer aussi tous les conseillers territoriaux qui sont intéressés par le sujet au travers de la commission, évidemment, les Maires, leurs élus en charge des transports et des mobilités et les services techniques des villes. Ensuite, on se mettra d'accord sur les modalités de financement. Enveloppe constante

ou augmentation des crédits en changeant d'enveloppe, pour modifier et rendre le système plus efficace.

Dans un certain nombre de villes, on a des demandes d'ajout de ligne. Comment fait-on pour traiter ces demandes complémentaires ? Avec Monsieur Etienne LENGEREAU, on se chargera de vous proposer le plan le plus intelligent possible.

Cela me permet de répondre ensuite aux questions posées par Monsieur POULLE et à ses remarques, pour lesquelles je le remercie, il y a de très nombreux enjeux. Parmi ceux-ci, vous avez cité la question du Territoire, de sa création ; c'est effectivement un enjeu considérable. Vous avez évoqué également le permis de louer ; on travaille sur ces questions avec nos collègues Maires. Évidemment, on a envie de pouvoir lutter plus efficacement encore contre les marchands de sommeil ; on regarde donc comment le faire de façon coordonnée et juridiquement efficace.

S'agissant de la transition écologique, je ne suis pas sûr qu'il faille y consacrer simplement une partie du rapport, parce que notre action est durable dans tous les domaines de l'activité du Territoire. On ne peut pas à la fois soutenir, comme je le fais et comme souvent vous le faites aussi, ma chère collègue, que le développement durable est totalement transversal, et vouloir le cantonner à une petite partie du rapport.

S'agissant des remarques de Madame PARMENTIER, j'ai envie de vous dire merci, car lorsque l'on réclame de voir rapidement la saison 2, c'est parce qu'on a aimé la saison 1 ; sinon, en général, on change de série. Je suis flatté de cette remarque et je puis vous assurer qu'avec mes collègues, nous avons effectivement prévu, comme je m'y étais engagé, des dispositions pour renforcer la communication dans le cadre du PCAET et la concertation. Ce sera le cas aussi dans les mois qui viennent avec le renforcement des moyens de communication, notamment le journal, le site internet, mais également les autres moyens de communication, pour identifier les politiques portées par le Territoire et mettre en avant les avancées, notamment en matière de développement durable.

S'agissant des remarques de Monsieur MAUGER. Effectivement, le pointillé qui est avancé, correspond à l'une des options, mais il y a deux autres options qui sont lancées en étude par le Département, Ile-de-France Mobilités et l'État, avec le soutien de Madame Valérie PECRESSE, donc de la Région, et de Monsieur Georges SIFFREDI, notre Président du Département, également conseiller de Territoire. Ces deux options vont jusqu'à la gare Grand Paris de Clamart. En fonction des études techniques, on verra, parmi ces trois solutions possibles, laquelle ou lesquelles sont techniquement et financièrement viables. Sur la base de ces résultats, dans 1 an ou 1 an et demi, on pourra lancer la concertation et voir ce qui correspond le mieux aux attentes de nos concitoyens.

Nous avons également évoqué les inondations. Vous savez que la compétence GEMAPI, la prévention et la gestion des eaux, ne dépend pas du Territoire, mais de notre chère Métropole du Grand Paris, donc par conséquent, je vous invite à poser la question aux personnes compétentes en la matière.

Pour ce qui est de l'action du Territoire, nous veillons avec Antony à mettre en place les dispositifs qui nous concernent pour sécuriser au maximum la population. Vous savez que c'est un problème qui ne date pas d'hier, qui ne date pas du Territoire. La ville et le Territoire font le maximum pour prévenir ces problèmes et pour les régler. Il y a des choses qui dépendent de nous et d'autres non, qui dépendent aussi pour un certain nombre de choses, des particuliers qu'ils font que l'on accompagne aussi dans la gestion de ces questions, et nous y travaillons.

S'agissant des charges communes de la fosse, ni la ville, ni le Territoire, n'ont à se plaindre, je crois, de la façon dont les charges sont réparties.

Enfin, s'agissant du diagnostic du PCAET, notre Vice-Présidente, Madame Jacqueline BELHOMME, a reçu les associations en charge de ces questions ou intéressées par ces questions. Je crois que le dialogue a été constructif. La question qui a été posée, était celle de la complétude du diagnostic ou de la vérification d'un certain nombre de ses données. Cependant, il ne faut pas être plus royaliste que le roi. Si la conclusion est de dire que pour être totalement sûr de la qualité du diagnostic, il faut que l'on attende 1 an, 2 ans, 3 ans, pour compléter, et attendre encore avant d'agir, on n'arrivera jamais à satisfaire nos objectifs. On est tout à fait d'accord pour que les associations nous apportent des informations complémentaires si elles estiment qu'il y a « un trou dans notre raquette ».

On est tout à fait prêt à regarder ces informations complémentaires. On est assez convaincu de la qualité du diagnostic que l'on a porté. C'est contre-intuitif, mais cela nous avait déjà été

signalé par d'autres cabinets sur le précédent mandat : la pollution générée par un Territoire comme le nôtre est plus faible que celle de la moyenne des Territoires français. Pourquoi ? Parce que, quand on est dans les champs avec tous les tracteurs, quand on a plus de déplacements pour aller travailler, quand on n'a pas les transports en commun, quand on a beaucoup de chauffage au bois et moins de chauffage avec des chaudières gaz par exemple, on émet plus de tonnes de CO2 que d'autres. C'est en cela que le défi est difficile à relever : nous ne sommes pas si énergivores que cela, pas si pollueurs que cela, mais nous devons atteindre des niveaux encore beaucoup plus faibles. Ce sera l'objet du PCAET. Ayant très largement répondu à vos questions, je propose maintenant à Madame Jacqueline BELHOMME et autres Vice-présidents de compléter, s'ils le souhaitent.

**Mme Jacqueline BELHOMME**

Vous avez bien répondu, M. le Président.

Je voudrais simplement vous dire que le dialogue est engagé avec la CAT, mais pas seulement. Il y a d'autres associations ; je m'en suis aperçue encore aujourd'hui quand j'ai réuni en visioconférence les adjoints des villes pour préparer la consultation citoyenne qui aura lieu au mois de novembre. J'ai reçu les associations de la CAT, le 30 septembre, je crois. Effectivement, il y a un certain nombre de questions qui sont remontées, quelques sujets qu'il a fallu expliciter. Globalement, on s'est aperçu qu'on avait réponse aux questions : ce n'était pas complètement inscrit dans le diagnostic mais il fallait aller dans les annexes.

Il y a eu quatre rendez-vous qui ont été posés avec votre association. Le premier a eu lieu la semaine dernière. Il s'est assez bien passé. Il y en a encore trois autres avant le « round » des concertations citoyennes.

L'idée est vraiment de rendre plus compréhensible le diagnostic, d'apporter des éléments et souvent de se mettre d'accord sur les modes de calcul. Nous avons travaillé avec un cabinet ; évidemment, le PCAEM n'avait pas le même ; ce n'étaient donc pas forcément les mêmes calculs. Il y a des choses à revoir. Cela ne veut pas dire qu'on n'était pas bon, mais il a fallu expliciter les choses. Tout est désormais engagé.

**M. Jean-Didier BERGER**

Merci, Mme la Vice-présidente.

Pas d'autres interventions ? Très rapidement, mon cher collègue.

**M. Stéphane ASTIC**

Très rapidement. J'ai une question pour Madame Jacqueline BELHOMME et vous, M. le Président : pourquoi ce diagnostic n'a pas été communiqué à tous les élus territoriaux que nous sommes ?

**Jean-Didier BERGER**

De mémoire, il l'a été. Cela fait plusieurs fois.

**M. Stéphane ASTIC**

La fois d'avant.

**M. Jean-Didier BERGER**

Il y a eu une vie avant que vous n'arriviez, mon cher collègue, au sein de cette Assemblée. Il me semble que nous en avons déjà très largement parlé et débattu, mais il n'y a aucun problème pour qu'il vous soit communiqué si vous le souhaitez.

**Mme Jacqueline BELHOMME**

Excusez-moi, mais il y a eu une présentation en Conseil territorial, évidemment une synthèse. Tous les Maires et les délégués, les adjoints, ceux de l'ancienne mandature en tout cas, l'avaient eu. On a remis à jour, notre liste de diffusion avec les nouveaux puisqu'on savait qu'il y avait eu pas mal de changement, mais tout le monde a eu le diagnostic.

**M. Stéphane ASTIC**

Je n'ai pas reçu les 153 pages, qui m'ont été communiquées par une association, désolé.

**M. Jean-Didier BERGER**

Il suffit de demander.

**Mme Jacqueline BELHOMME**

Vous parlez des élus...

**M. Jean-Didier BERGER**

Attendez, mes chers collègues, on ne va pas entretenir davantage cette question. Je crois que c'est très clair pour tout le monde. Nous prenons acte, de ce rapport d'activité, c'est bien cela ? On prend acte.

**8. Extension de la compétence obligatoire « construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, socioculturels, socio-éducatifs et sportifs » de l'Établissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris,**

**M. Jean-Didier BERGER**

Nous avons reçu un certain nombre de transferts d'équipements et une autre vague de transferts sera proposée l'année prochaine dans le cadre de nos délibérations et de nos débats.

Y a-t-il des questions sur ce point ? Allez-y, mon cher collègue, je vous en prie.

**M. Laurent KANDEL**

Merci, M. le Président, chers collègues.

Je souhaitais faire une explication de vote sur les deux délibérations qui suivent, je vous épargnerai donc une intervention sur la prochaine.

La crise sanitaire actuelle révèle une crise économique, sociale et écologique qui démontre la nécessité d'une planification de l'intervention de l'État dans tous les domaines de l'activité humaine. Elle illustre aussi le rôle majeur des collectivités locales, en particulier des communes dans la gestion quotidienne de ces crises auprès de nos concitoyens et de nos concitoyennes. Pourtant la baisse des recettes fiscales se poursuit et s'amplifie avec la crise sanitaire. Les recettes fiscales directes et indirectes des collectivités territoriales, vont connaître une baisse sensible lors du débat sur les projets de loi de finances rectificative lié à la pandémie. Le Gouvernement estimait à 14 milliards d'euros, la perte des recettes des collectivités sur la période. Depuis plusieurs années, on assèche toujours plus le budget des communes afin de les obliger à transférer leurs compétences. Cette logique de métropolisation menace aussi l'organisation démocratique locale, précieux héritage de la Révolution française. Les lieux de débats et les centres de décision s'éloignent toujours plus des citoyennes et des citoyens, la place de la commune est remise en cause au profit des EPCI au sein desquelles elle doit s'intégrer contrainte et forcée.

C'est pour cela que nous voterons contre ces deux délibérations qui proposent ces extensions de compétences, pas seulement sur le principe, mais aussi parce que cette décision nécessite de laisser le temps de l'étude, du débat dans nos communes pour se prononcer, y compris avec les habitants. Je suis d'ailleurs très étonné qu'avant même que nous aillions débattus et décidé du principe, il y a déjà trois équipements sportifs d'intérêt territorial qui sont proposés. Que veut dire cet intérêt territorial ? Si je peux comprendre l'intérêt de pouvoir accueillir des manifestations lors des JO en 2024 (même si au passage, on peut douter de l'intérêt de dépenser des milliards pour les JO par les temps qui courent), ouvrir aux entreprises pour faire du *team-building* ne me semble pas être un facteur majeur d'attractivité du Territoire et du développement économique. J'ai aussi envie de dire, et les pratiques des habitants dans tout cela ?

Sur la deuxième délibération par exemple, *quid* du stationnement payant ? Nous avons une politique sur ce sujet à Bagneux bien différente d'autres communes de notre Territoire et nous avons été élus pour cela. *Quid* de tout cela ?

Ces délibérations ne nous ont pas convaincus. Elles mériteraient à être plus et mieux explicitées et de laisser le temps du débat dans les Conseils municipaux et avec les habitants.

Le groupe France Insoumise votera donc contre.

**M. Jean-Didier BERGER**

Merci, mon cher collègue.  
Yasmine BOUDJENAH.

**Mme Yasmine BOUDJENAH**

Merci, M. le Président.

Écoutez, ce n'est pas du tout concerté, mais c'est aussi pour vous épargner une deuxième intervention sur les deux délibérations qui nous sont proposées à la suite, qui sont donc des extensions de compétences relativement importantes. Je dirais que ce n'est pas une explication de vote dans le sens où le vote du groupe que je représente, du groupe Communistes et Citoyens, ce sera finalement de prendre acte puisque, quand on regarde, c'est le choix des villes et le choix des Maires concernant ces deux extensions.

Je voudrais quand même peut-être plus parler de la voirie. J'ai trouvé assez cocasse la formule : « le bilan qui a été tiré de la première étape était globalement très positif ». C'est juste une boutade au passage.

Je souhaiterais des éléments. Pour l'ensemble de cette Assemblée, à commencer par les élus dans nos communes directement concernées, je pense que ce serait très instructif d'avoir un premier retour d'expérience des quelques voiries citées dans le rapport, où il y a quelques lignes avec peu de détails. Si un bilan en a été tiré, nous sommes preneurs pour avoir une présentation.

Je ne doute pas que, si les commissions avaient été mises en place avant, on aurait peut-être pu avoir une présentation ; mais qu'à cela ne tienne, cela peut venir plus tard. En tout cas, il nous semble que sur des domaines aussi importants, c'est une décision relativement rapide en début de mandat qui nous interroge, sur lequel en particulier la voirie, c'est évidemment un secteur très important sur lequel les habitants portent à juste titre beaucoup d'attention. Il y a quand même beaucoup d'exigences en termes d'efficacité bien sûr, et un lien de proximité qu'il ne faut pas perdre. Je dis ça parce que je sais pour avoir entendu des collègues d'autres Territoires, et y compris toute sensibilité politique confondue, sur ces questions de transfert de voirie. Ce n'est pas simple de mettre en place un dispositif qui soit fluide, qui soit efficace avec une réactivité qui soit à la hauteur de ce qu'on souhaite pour nos habitants.

Dans le rapport, il est indiqué que ce nouveau patrimoine d'intérêt territorial va constituer un ensemble cohérent permettant la mise en œuvre de rationalisation technique, économique et de déploiement de politique de développement durable. J'ai envie de dire, pourquoi pas ? Cette force de frappe nous permettrait par exemple de développer un schéma directeur cyclable qui soit plus efficace que ce que l'on a aujourd'hui. Tout cela, implique beaucoup de réflexion, beaucoup de travail, des choses extrêmement pointues, donc il nous faut laisser du temps correct aux villes qui souhaiteraient éventuellement transférer une partie, où tout, si certaines le souhaitent.

Il y a aussi, je crois, une question de démocratie avec nos conseils municipaux. En tout cas, à Bagneux, on souhaite passer ces étapes-là, ainsi que des étapes de travail avec nos administrations, parce que ce sont des secteurs où il y a beaucoup d'agents communaux, où il y a un certain nombre de cadres qui sont attentifs à ce que le travail soit bien fait.

Il en va de même pour les équipements sportifs.

J'ai bien compris que les possibilités d'investissement pour les voiries ou pour les équipements transférés seraient sans doute au rendez-vous, mais cela ne peut pas être le seul motif pour se projeter sur des transferts aussi importants. Il me semble qu'il faut que dans cette Assemblée, on soit attentif à être compris de la part des habitants, avec ce temps de réflexion avant de se lancer. Je souhaitais dire, ce soir, que cela nous paraissait important de le prendre.

Merci.

**Jean-Didier BERGER**

M. ASTIC.

**M. Stéphane ASTIC**

Merci, M. le Président.

Je ne veux pas focaliser le débat sur un débat « clamarto-clamartois », mais je vais quand même vous parler une minute du complexe sportif Jules Hunebelle que vous voulez inclure, et donc intégrer dans les équipements du Territoire, au motif qu'il serait un équipement en vue des Jeux olympiques. Nous savons tous, en tout cas à Clamart, que c'est un dossier brûlant, un dossier complexe, avec de multiples équipements sportifs qui vont être construits, et une salle d'athlétisme indoor qui va être enterrée comme d'autres équipements.

Vous voulez déporter cet équipement pour le compte des Jeux olympiques, mais est-ce qu'il sera terminé pour les Jeux olympiques ? Nous sommes à l'aube de 2021 ; il reste 3 ans, à moins qu'il y ait un décalage après celui du Japon.

Deuxième sujet : il y a plusieurs travaux connexes, que ce soit pour les tennis, l'autre halle de sport pour les sports collectifs. Comment allez-vous distinguer la part des travaux qui revient au complexe d'athlétisme, du reste ?

Merci.

### **M. Jean-Didier BERGER**

Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres questions ? Oui, Mme ROSSI, Mme la Députée.

### **Mme Laurianne ROSSI**

Oui, merci, M. le Président, bonsoir.

Mes chers collègues, j'ai deux petites questions concernant ces délibérations.

La première concerne les pouvoirs de police qui seraient le cas échéant transférés au président de l'EPCI, en tout cas en matière de transfert de voirie. Cela fait partie des interrogations que j'avais par rapport à ce transfert. Par ailleurs est-ce qu'il s'agit bien d'un transfert ou bien d'une mise à disposition sans durée des villes concernées, puisque les termes employés dans la délibération sont parfois flous ?

Enfin, dernier point : il est fait mention des réseaux de distribution d'énergie. Est-ce que cela recouvre également l'éclairage ?

Je vous remercie.

### **M. Jean-Didier BERGER**

D'autres questions ? Allez-y, M. MAUGER.

### **M. David MAUGER**

Merci.

Concernant la délibération 8, même s'il s'agit de trois équipements bien identifiés, la compétence donnée est très large : construction, aménagement, entretien et fonctionnement. Peut-on savoir quels sont les projets, dans la perspective des Jeux olympiques 2024, car les Jeux olympiques et autres événements d'envergure vont parfois entraîner des investissements inconsidérés au regard des besoins des habitants et des ressources des collectivités concernées ?

Je vous remercie.

### **M. Jean-Didier BERGER**

D'autres questions ? Je n'en vois pas.

Je vais répondre à toutes ces interrogations, en commençant par les deux premières interventions.

Vous voyez, c'est toujours en début de mandat que les décisions stratégiques doivent être prises. C'est sûr que si l'on se décide en 2025, on n'arrivera pas à faire les choses avant la fin du mandat. Vous le savez pertinemment vous qui êtes une élue d'expérience, Madame BOUDJENAH, les choses prennent du temps.

Ensuite, il se trouve que nous avons un retour d'expérience. D'abord, le Maire de Fontenay-aux-Roses, qui lui-même a bénéficié des premiers travaux de voirie territoriale, je crois, n'a qu'à s'en féliciter. D'ailleurs, s'il devait vous en convaincre, il se propose de transférer la totalité de sa voirie. S'il n'avait pas été convaincu par les premiers travaux faits par le Territoire, je pense qu'il n'aurait pas souhaité poursuivre. L'intégralité des transferts qui sont proposés aujourd'hui représente un tiers de la voirie totale du bloc communal.

C'est une avancée, y compris sur l'éclairage public, pour répondre à Madame la Députée. Effectivement, l'éclairage public fait partie des données concernées. Je rappelle que sous le précédent mandat nous avons fait 70 % d'économie sur l'éclairage public des 4 villes

concernées à l'époque, notamment Bagneux, Malakoff, Clamart et Fontenay-aux-Roses. Les villes qui souhaitent basculer également leur éclairage public sont tout à fait les bienvenues, cela ne fera que renforcer encore nos capacités de mutualisation. 33 %, cela nous donne une taille critique pour commander et organiser les choses, mais par exemple cela n'est que la moitié de ce que GPSO s'est vue transférer, nous n'en sommes qu'à la moitié.

Quand on commande 20 km de voirie au lieu de 1 ou 2 km, on obtient de meilleurs tarifs. Dans ce qui a été présenté aux Maires dans le cadre du séminaire de début de mandat, pour décider de ce que nous allons faire ensemble ou pas, nous avons proposé pour ceux qui transfèrent, la mise en place de techniques de visualisation de la voirie, en faisant passer des véhicules modernes équipés de caméras qui permettent de reconstituer la voirie en 3D et d'anticiper la formation des crevasses et des nids-de-poule.

Aujourd'hui, bien souvent, malgré la proximité que nous arrivons à avoir dans les villes, nous intervenons quand les riverains nous engueulent, quand il y a un trou, quand on nous écrit, quand on reçoit un mail, quand on reçoit un coup de fil, quand on croise quelqu'un sur le marché qui nous dit : « Ce trou, c'est plus possible ». Quand nous passons nous-mêmes dans la rue en voiture et que nous tombons dans le trou, nous le notons sur nos petits carnets ou dans nos téléphones, puis nous le faisons réparer.

L'objectif, c'est d'anticiper toutes ces dégradations par la technologie, et d'arriver à avoir un haut niveau de maintenance et de la confier, à termes, à ceux qui refont la voie. Quand quelqu'un est chargé de faire la maintenance de ce qu'il a produit, il fait en sorte de produire de la façon la plus pertinente possible. Je pense que nous avons, d'importantes économies d'échelle à faire, et cela tombe bien parce que nous avons, dans un certain nombre de communes du Territoire, beaucoup de retard à rattraper en matière de voirie, d'enfouissement des réseaux.

Je m'étonne que des représentants de la majorité municipale refusent de voter une délibération proposée par le Territoire. Je rappelle le contenu de la charte de gouvernance de Territoire, solidarité et le vote des délibérations proposées par l'exécutif. J'ajoute que, si l'on attend que toutes les délibérations concernent tout le monde, et que tout le monde gagne à toutes les délibérations, à ce moment-là il n'y a pas de politique de la ville, il n'y a pas de rénovation urbaine, parce qu'il n'y a que 2 villes sur 11 qui sont concernées. Il y a des villes qui décident de faire ensemble, et il y a celles qui ne veulent pas. Il y a 4 villes qui ont transférés leurs médiathèques, d'autres ne veulent pas le faire avec nous.

Je ne fais pas les choses à marche forcée, chacun garde sa liberté.

Pour répondre à la question de Monsieur MAUGER, c'est le titre de la compétence que le Territoire a déjà, et qui est prévu par la loi, ce n'est pas nous qui avons inventé ce titre. C'est au titre de la compétence « Piscine » par exemple qu'on a déjà tous ces équipements. Cette liste de compétence figure parmi, les compétences obligatoires, facultatives ou optionnelles, que nos communautés d'agglomération ou intercommunalités avaient choisies ou pour lesquelles elles avaient opté. Par contre, à l'intérieur, il y a des listes. Cela peut être des listes de rues, cela peut être des listes d'équipements publics, et donc on transfère, ou pas, des équipements ou des rues, actuelles, ou futures.

Ensuite, l'idée n'est pas d'avoir tout terminé avant les Jeux olympiques. Je pense qu'à la fin du mandat, nos concitoyens seront très attentifs, pour savoir quels élus ont fait des choses en faveur du sport, et quels sont ceux qui n'ont pas compris qu'il y avait un retard à rattraper en la matière. Nous le savons, dans la région et en particulier dans la petite couronne. Nous avons un retard d'équipement public par rapport au nombre d'habitants. Nous n'avons pas assez d'équipements, nous n'avons pas assez de gymnases, et nous avons souvent, tous, les mêmes équipements.

Des salles indoor comme celle que nous proposons de faire, puisque vous l'avez évoquée, parce que ce n'est pas tout qui est transféré pour le moment, c'est la salle d'athlétisme. C'est la seule de la région, à l'exception de celle d'Eaubonne dans le 95 et éventuellement de celle du CREPS ; mais c'est tout, il n'y en a pas d'autres.

On parle d'autres équipements, qui eux aussi, vont avoir, dans d'autres communes qui sont intéressées – je ne vais pas dévoiler les projets avant qu'ils n'arrivent, mais vous les aurez au fur et à mesure que les villes seront prêtes – d'équipements sportifs très importants. Si nous sommes capables de les faire, c'est parce que nous avons fait ensemble, parfois au prix de réformes courageuses, des économies majeures.

Enfin, pour essayer de compléter, on pourrait transférer les pouvoirs de police, mais je ne crois qu'aucun des Maires ne souhaite le faire.

Le Vice-Président, Monsieur Carl SEGAUD, va s'occuper de suivre cela de très près. C'est une étape très importante.

Si les villes, qui n'ont pas encore transféré pour différentes raisons, ou qui ont transféré très partiellement, voient qu'on arrive à faire de grosses économies et que cela va dans le sens de l'intérêt général, je ne doute pas que les choses continueront. Mais on n'a pas non plus des capacités infinies, donc quelque part, c'est très bien que les choses se fassent progressivement.

Monsieur le Vice-Président ?

### **M. Laurent VASTEL**

Je me permets d'ajouter un petit mot.

L'organisation territoriale, nous l'avons tous choisie ; ou pas, d'ailleurs, puisqu'elle a été imposée par la loi et qu'elle a remplacé les intercommunalités.

Je partage une partie de l'analyse de notre collègue de la France Insoumise, même si cela peut paraître surprenant. En tout cas, une chose est sûre : les moyens des villes ont été progressivement dépouillés d'une partie de leurs ressources. Les villes ont perdu la fiscalité professionnelle, la fiscalité économique, une grande partie de leurs recettes fiscales. Elles ont perdu la dotation globale de fonctionnement de façon très importante. Pourtant, elles n'ont pas moins de routes qu'avant, elles n'ont pas moins d'équipements à entretenir qu'avant, elles n'ont pas moins d'écoles qu'avant, elles n'ont pas moins de frais à assurer qu'avant, finalement.

Je crois qu'en tant qu'élu municipal la question est, dans un écosystème donné, comment on s'adapte pour continuer à faire face sans alourdir de façon démesurée la fiscalité locale. Or, on peut penser que beaucoup de villes, aujourd'hui, n'ont plus la capacité financière pour entretenir l'ensemble des missions, l'ensemble des équipements en relation avec les missions qu'elles assumaient depuis, je dirais, des temps immémoriaux.

À partir de là, il faut se positionner. À Fontenay-aux-Roses, l'idée est que, malgré tout, il y avait un certain nombre d'éléments qui étaient déjà transférés quand on est arrivé en 2014.

Pour le reste, la voirie est une fonction support, qui est relativement invisible pour nos concitoyens. Qu'ils habitent sur une voie départementale, sur une voie communale ou sur une voie territoriale, en pratique, la vie quotidienne est la même. Il n'y a pas de changement, le pouvoir de police reste au Maire et les aménagements de rue sont définis par la ville en collaboration avec le Territoire. Finalement, cette fonction support, qui est l'investissement de rénovation des rues, est bien plus économique si on la mutualise que si on ne la mutualise pas.

À Fontenay-aux-Roses, on a commencé à transférer un tiers des voies, pour voir, si j'ose dire, mais aussi parce qu'on a un énorme retard d'investissement dans ce secteur. Les voies qui ont été refaites, je peux vous dire que c'est bien évidemment à la satisfaction des gens qui y résident. Au quotidien, encore une fois, je ne pense pas que les gens se disent le matin qu'ils sont sur une voie territoriale. Vraiment, cela ne change rien.

À mon avis, c'est un pacte gagnant parce que c'est finalement l'utilisation intelligente de l'intercommunalité pour mutualiser des fonctions qui sont génératrices de fortes économies et d'une plus grande efficacité, car il y a aussi dans notre cas, un gain de qualité sur la voirie que nous n'aurions pas été en mesure de financer en tant que ville de Fontenay-aux-Roses.

Je voudrais ajouter un petit point pour parler des équipements sportifs, puisqu'il y a eu une question sur les projets territoriaux. Là encore, on est plus dans les fonctions supports. Il se trouve qu'il y a un club d'athlétisme qui est le 30<sup>ème</sup> club d'athlétisme français, qui est composé déjà des sections d'athlétisme originales du Plessis-Robinson, de Clamart, de Fontenay-aux-Roses et, je crois, de Suresnes. Ce club est au niveau national. Le stade de Fontenay-aux-Roses n'est pas au niveau national ; il en est même très loin. Là aussi, ce sont des investissements. Si on veut se doter d'un outil qui soit à la hauteur des performances sportives de nos concitoyens, cela va coûter quand même un certain prix, que la commune de Fontenay-aux-Roses n'est pas capable de financer seule.

Il y a une vraie logique dans le cadre de ce projet sportif, qui est un projet sportif supra-communal déjà, depuis de nombreuses années, de passer à l'échelon territorial cet équipement de façon à pouvoir accueillir les JO ; mais c'est presque secondaire, les JO, on

est bien d'accord. Ce qui compte, c'est que la section qui existe aujourd'hui et qui est déjà intercommunale, puisse de doter des moyens pour continuer à progresser sur le plan sportif. Accessoirement nous sommes une « terre d'accueil » pour les JO. Cela veut dire que si on arrive à tenir à peu près les délais – c'est aussi pour cela qu'on veut aller vite – on pourra être un point d'accueil pour une équipe d'athlétisme pour les JO, et on sera concerné très directement par les JO. Je crois que c'est aussi un facteur très enrichissant et très dynamisant pour l'ensemble de nos jeunes dans les communes.  
Merci.

**M. Jean-Didier BERGER**

Merci beaucoup.  
Madame Yasmine BOUDJENAH.

**Mme Yasmine BOUDJENAH**

Merci, M. le Président.  
C'est presque un point d'ordre : en commençant tout à l'heure, je n'ai pas dit que nous allions voter contre cette délibération.

**M. Jean-Didier BERGER**

J'ai mal compris, visiblement.

**Mme Yasmine BOUDJENAH**

Tout le monde l'a compris. Nous voterons pour, puisque nous respectons le choix des villes...

**M. Jean-Didier BERGER**

Merci.

**Mme Yasmine BOUDJENAH**

... que ces deux délibérations retranscrivent, ce qui ne doit pas nous empêcher de pouvoir nous exprimer.

**M. Jean-Didier BERGER**

Absolument.

**Mme Yasmine BOUDJENAH**

Nous exprimons donc notre souhait que d'éventuels transferts se fassent dans d'autres villes. En tout cas, le souhait de la ville dont je suis élue, Bagneux, c'est d'avoir le temps de franchir toutes les étapes qui nous semblent importantes pour d'éventuelles décisions de ce type.  
Merci.

**M. Jean-Didier BERGER**

Je vous en remercie. Effectivement, je vous avais mal comprise ; je vous prie de bien vouloir m'en excuser.  
M. le vice-président.

**M. Carl SEGAUD**

Merci, M. le Président.  
Je voudrais simplement dire qu'il y a de grandes disparités – c'est un complément uniquement concernant la voirie – entre nos communes concernant le nombre de kilomètres de voirie, les capacités d'ingénierie ou encore les capacités financières. C'est vrai que nos populations ne se limitent pas à des déplacements qui sont uniquement communaux ; on voit qu'il y a quand même une dimension importante à l'échelle d'un Territoire beaucoup plus vaste que la commune. Je crois que les capacités d'ingénierie, mais aussi techniques, peuvent être mises à disposition de nos communes, et qu'elles seront plus importantes que ce que les villes peuvent la plupart du temps déployer.

Cela incite également à des réflexions beaucoup plus générales, concernant la *smart-city*, mais aussi concernant les îlots de fraîcheur, les réseaux de chaleur, enfin plein de sujets qui sont liés directement ou indirectement à la voirie et qui méritent en tout cas d'avoir de nombreuses réflexions.

Le fait de fondre la voirie et les réseaux au sein du Territoire permettra aussi d'avoir des travaux qui seront peut-être mieux coordonnés et qui impacteront moins nos habitants.

Pour conclure, je souhaiterais simplement dire que je suis très content d'avoir cette Vice-présidence et que je me mets à votre disposition pour accompagner dans cette démarche, que vos communes aient transféré ou pas cette compétence.

**M. Jean-Didier BERGER**

Merci beaucoup, M. le Vice-Président.

Je vous propose de passer au vote d'abord sur le point n° 8. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le reste pour, je vous en remercie, c'est adopté.

**La délibération est approuvée à la majorité (2 contre, 2 abstentions).**

**9. Extension des compétences voirie et éclairage public, signalisation lumineuse tricolore, pose de dépose des motifs d'illuminations de fin d'année de l'Établissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris**

**M. Jean-Didier BERGER**

S'il n'y a pas de question, nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le reste vote pour. C'est également adopté, je vous en remercie, mes chers collègues.

**La délibération est approuvée à la majorité (2 contres, 2 abstentions).**

**10. Création d'un périmètre de prise en considération du projet d'aménagement du secteur des Arues à Châtillon**

**M. Jean-Didier BERGER**

Y a-t-il des questions sur ce point ? Monsieur GAZO, je vous en prie.

**M. Alain GAZO**

Mon association, Châtillon 2030, et l'UDI Châtillon, toutes ces dernières années, ont milité en faveur d'un sensible coup de frein aux projets immobiliers dans la ville, à la fois en termes de bureaux et de logements. Nous souhaitons également nous mettre en situation une vue d'ensemble à moyen et long terme, du paysage urbain. Notre but était double : d'une part, préserver un juste équilibre entre zones d'habitations, pavillons, bureaux, zones d'activités, équipements, espaces verts, et d'autre part, lisser dans le temps les constructions et leurs livraisons, afin de ne pas saturer les équipements, en particulier scolaires. Dès lors, je ne peux que soutenir le principe de la délibération qui nous est proposée, et qui vise à nous donner le temps de réfléchir à un nouveau PLU adapté aux exigences actuelles.

Je souhaite, à ce stade, rappeler qu'en février dernier, la majorité municipale à laquelle j'appartenais à l'époque, avait déjà fait voter par cette même instance, une modification du PLU, certes d'ampleur plus limitée, mais nous étions en fin de mandat. À cet égard d'ailleurs, j'aimerais poser deux questions. Comment ces deux délibérations successives vont-elles s'articuler ? Comment va se passer la phase intermédiaire, jusqu'à la mise en place d'options par ce même Conseil territorial du futur projet de PLU pour Châtillon ?

**M. Jean-Didier BERGER**

D'autres interventions ? Mme MEKER.

**Mme Pascale MEKER**

Je lis dans la délibération que la ville de Châtillon est la seule commune de plus de 25 000 habitants n'ayant pas de lycée sur le Territoire de Vallée Sud – Grand Paris. Si cela

concerne un lycée d'enseignement général, je crois que la ville de Bagneux est dans le même cas, avec maintenant 41 000 habitants.

**M. Jean-Didier BERGER**

Vous avez bien fait de le rappeler, mais je crois que c'est une situation provisoire.

Pas d'autres interventions ?

Je vais répondre à la question de M. GAZO, à moins que Mme la Maire souhaite apporter un complément de réponse avant que je ne complète.

**Mme Nadège AZZAZ**

Merci, M. le Président. Bonsoir à tous, chers collègues.

M. GAZO, on l'a déjà évoqué lors du Conseil municipal parce que c'est une délibération qui vous a été proposée et présentée en Conseil municipal.

Il s'agit effectivement de surseoir à statuer sur cette dernière réserve foncière que constituent les Arues. Ce sont près de 10 hectares qui vont voir apparaître bientôt une proximité avec la future gare du Grand Paris Express. C'est un site que nous avons visité avec mon collègue Maire de Montrouge, il y a peu. Il est proche de la ligne 13. Il s'avère qu'aujourd'hui, le PLU permet une densification de cette zone, exclusivement sur du bureau, ce qui n'a plus vraiment d'intérêt. En tout état de cause, il faut qu'on puisse se projeter, qu'il y ait une prospective. Il s'agit de préserver en fait cette zone et de réfléchir à un aménagement pérenne pour le cadre de vie des habitants, des Châtillonnaises et des Châtillonnais, évidemment en lien avec le Territoire, que je tiens à remercier pour son accompagnement de qualité.

Ce matin, nous étions avec les services du Territoire et avec le Président Monsieur Jean-Didier BERGER, à Châtillon, pour leur montrer la zone et un certain nombre d'éléments. Il s'agit donc de préserver cette zone, cher M. GAZO.

**M. Jean-Didier BERGER**

Je pense que Mme la Maire a tout dit ; je ne vais pas en rajouter.

À travers ces mécanismes, je veux donner le temps, aux villes qui le souhaitent, de statuer avec leurs habitants sur l'avenir des parcelles les plus stratégiques. Nous aurons l'occasion, dans cette assemblée, d'y revenir très largement tous ensemble.

Avec ces précisions, j'ai l'impression que nous pouvons peut-être viser l'unanimité. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est donc un vote unanime ; je vous en remercie, mes chers collègues.

**La délibération est approuvée à l'unanimité.**

**11. Modification de la délégation de l'exercice du droit de préemption urbain et du droit de priorité sur la commune de Fontenay-aux-Roses**

**M. Jean-Didier BERGER**

Cette délibération appelle-t-elle de votre part des questions ? Allez-y, je vous en prie, M. VERNANT.

**M. Martin VERNANT**

Merci, M. le Président.

Nous poursuivons avec les 3 délibérations qui viennent le débat sur la répartition des compétences entre les différents niveaux de collectivités. Si vous le permettez, je vais donc défendre simultanément ces 3 délibérations.

**M. Jean-Didier BERGER**

Je vous en prie.

**M. Martin VERNANT**

D'abord, nous ne voterons pas les délibérations 11 et 12, relatives au transfert du droit de préemption au Territoire. En effet, nous considérons que le droit de préemption est, pour les Maires, un élément important afin de conserver un droit de regard sur l'aménagement de leur

Territoire. Cependant, dans la mesure où la première délibération résulte d'une obligation légale et la seconde a fait l'objet d'un accord avec Fontenay-aux-Roses, la France Insoumise s'abstiendra sur ces deux délibérations. Sur la question spécifique de la préemption concernant les baux commerciaux, nous ne sommes pas fermés à la réflexion à condition toutefois, bien sûr, que cette décision fasse bien l'objet d'une discussion approfondie avec les Maires des Conseils municipaux concernés.

Nous voterons en revanche en faveur de la délibération n 13, puisqu'elle va dans le sens à Malakoff, d'une remunicipalisation du droit de préemption urbain. Nous souhaitons toutefois revenir à une remunicipalisation totale et cela nécessite d'abroger la loi transférant cette compétence au Territoire.

Je vous remercie.

### **M. Jean-Didier BERGER**

D'autres interventions ? Je n'en vois pas.

Je pense que, mon cher collègue, vous n'avez peut-être pas bien saisi qu'il ne s'agit pas pour les villes de déléguer leur droit de préemption au Territoire, mais que la loi l'a transféré en totalité et de fait, au Territoire. C'est en totale concertation avec mes collègues Maires que, lors du précédent mandat, nous avons rendu à ceux qui le souhaitaient, tout ou partie de ce droit de préemption. Lorsque des Maires souhaitent revenir sur cette décision potentiellement provisoire qu'ils ont été amenés à prendre à l'époque, et nous demander d'assumer un peu plus le droit de préemption, que nous le faisons bien volontiers. Lorsqu'une partie de ce droit de préemption n'a pas encore été transféré par la loi, ce qui est le cas d'un certain nombre de cas particuliers, notamment s'agissant des commerces, nous le prenons bien volontiers par souci de cohérence.

Pourquoi ? Parce que d'abord nous assumons les responsabilités qui nous sont conférées par la loi, d'autre part parce que ce n'est pas une dépense en réalité, le fait de préempter pour le Territoire. Le plus souvent, en face, on a un actif. Lorsqu'on le revend, dans le cadre d'opération d'aménagement, c'est une recette, c'est une plus-value pour le Territoire. Si nous achetons une parcelle 100 et que le lendemain, ou le surlendemain – à l'échelle du temps politique, ce sont plusieurs années – nous le revendons 150 ou 200, personne ne vient s'en plaindre. En revanche, c'est dommage pour les villes, si elles n'ont pas la structure financière pour préempter autant qu'elles le souhaiteraient, de ne pas le faire avec le Territoire alors que cela constitue une recette pour la chose publique, d'autant plus que cela peut bloquer des opérations qui ne sont pas souhaitables. Cela peut aussi éviter que des petites parcelles, les unes à côté des autres, continuent à vivre leur vie alors qu'il y aurait une opération d'intérêt général à faire, pas pour faire un lycée mais pour faire une école, un centre de santé, pour faire du logement social ou privé, pour faire une opération d'aménagement. C'est la raison pour laquelle ce droit de préemption est majeur. Plus on fera de choses ensemble, soit directement à travers le Territoire, soit à travers ses outils – la SPLA, la SEM développement, demain une SEM mobilité ou une SEM énergie pour travailler sur la rénovation énergétique des bâtiments, plus on avancera. J'espère encore épaissir le rapport d'activité, notamment en matière de développement durable, pour faire plaisir à Madame MEKER et à vous tous.

Avec ces précisions, Monsieur Laurent VASTEL, Monsieur le Vice-Président.

### **M. Laurent VASTEL**

Concernant la commune de Fontenay-aux-Roses, je voudrais préciser qu'il est bien clair que cette délibération ne modifie en rien l'exercice du droit de préemption sur les biens autres que commerciaux. Le droit de préemption a été attribué au Territoire par la loi, comme cela a été très bien rappelé par Monsieur Jean-Didier BERGER. Le Territoire a re-délégué le droit de préemption aux communes dans les limites prévues par la loi, puisque l'on n'avait pas le droit de tout re-déléguer. Il y a quelques zones qui ont dû être définies par chaque ville, qui ont été laissées au Territoire par application de la loi.

On se place vraiment dans un autre contexte : les difficultés de chaque ville – je crois qu'elles sont communes à beaucoup de villes – de continuer à soutenir et à développer le commerce de centre-ville. Ce sont des éléments souvent difficiles, qui résultent de contrats privés. Ils nécessitent à la fois de mobiliser rapidement des structures financières qui ne sont pas disponibles dans le budget des villes, et qui le sont plus à l'échelle supérieure qu'est le Territoire.

Ils se couplent avec un autre projet qui est la Société d'Économie Mixte Vallée Sud développement, qui est une « SEM commerce » et qui a pour vocation de racheter des commerces et d'exercer un contrôle que nous n'avons pas aujourd'hui, quand il y a une négociation de gré à gré. C'est extrêmement lourd pour une commune de préempter à la fois le bail et les murs. Quand on nous annonce qu'il y a un énième magasin de service qui va éventuellement essayer de s'installer en plein centre-ville, alors même que l'on voudrait y voir de la chalandise, la « SEM commerce » permet d'intervenir. Elle choisit un porteur de projet qui soit plus en relation avec une offre commerciale de qualité et attractive sur le centre-ville. Je crois que tout cela forme un tout cohérent, qui va nous permettre de contrôler les installations de commerces dans le centre-ville, et pas le contraire.

**M. Jean-Didier BERGER**

Merci, M. le Vice-Président.

Je vous propose donc de passer au vote, d'abord de la délibération n°11. Y a-t-il des oppositions ? Je n'en vois pas. Des abstentions ? Le reste vote pour. Merci, mes chers collègues, c'est adopté.

**La délibération est approuvée à la majorité (2 abstentions).**

#### **12. Approbation de la délégation par la Ville de Fontenay-aux-Roses du droit de préemption des baux commerciaux et fonds de commerce**

**M. Jean-Didier BERGER**

Vos interventions m'ont permis de présenter directement ce point.

Y a-t-il des oppositions ? Je n'en vois pas. Des abstentions ? Le reste vote pour. C'est adopté. Merci, mes chers collègues.

**La délibération est approuvée à la majorité (2 abstentions).**

#### **13. Modification de la délégation de l'exercice du droit de préemption urbain de priorité sur la commune de Malakoff**

**M. Jean-Didier BERGER**

Y a-t-il des questions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas. Des oppositions ? Je n'en vois pas non plus. C'est donc un vote unanime.

**La délibération est approuvée à l'unanimité.**

#### **14. Approbation du dossier de création de la ZAC de la Porte de Malakoff**

**M. Jean-Didier BERGER**

Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Je n'en vois pas. Des oppositions ? Des abstentions ? 1 abstention. C'est un vote presque unanime.

**La délibération est approuvée à la majorité (1 abstention).**

#### **15. Avenant à la convention avec le Région Île-de-France relative au développement urbain dans les quartiers NPNRU**

**M. Jean-Didier BERGER**

Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Je n'en vois pas. Des oppositions ? Des abstentions ? C'est un vote unanime ; je vous en remercie, mes chers collègues.

**La délibération est approuvée à l'unanimité.**

## **16. Vœu pour le maintien de la dotation d'intercommunalité et de la CFE**

### **M. Jean-Didier BERGER**

J'ai rappelé tout à l'heure que notre Territoire fait partie, comme tous les Territoires de l'Alliance des Territoires, de l'association qui défend le bloc communal et les finances des communes et de nos Territoires, puisque les deux sont liés.

Vous savez que chaque année depuis 2 ou 3 ans, nous sommes menacés de perdre la dotation d'intercommunalité, qui représente 5,5 millions d'euros pour notre Territoire et parfois davantage pour d'autres Territoires. Le point commun, c'est que ce sont les Territoires les plus pauvres qui perdraient le plus. Quand on parle d'équité et de justice entre les Territoires, cela serait quand même très paradoxal.

J'ajoute que cette année, il y a un combat supplémentaire à mener. Nous sommes censés perdre également la CFE, le pouvoir de taux et la dynamique qui va avec : c'est-à-dire que, si nous touchons 100 de CFE aujourd'hui, on nous dit que nous toucherons aussi 100 demain. Cela veut dire que toute entreprise nouvelle qui s'implanterait sur le Territoire, ne nous rapporterait rien.

J'ai essayé d'expliquer au Gouvernement et à l'État que si on fait cela, plus aucun Maire ne voudra mettre de zones d'activité dans les PLUI. À ce moment-là, on pourra tous construire du logement, uniquement du logement, sans qu'il y ait aucune conséquence. Il est donc très important de maintenir ce lien entre Territoires et CFE.

À l'initiative de plusieurs Territoires voisins et amis, des vœux identiques à celui que je vous propose aujourd'hui, ont été votés, de façon unanime la plupart du temps ou la totalité du temps. C'est la raison pour laquelle j'espère que vous voterez également de façon unanime le vœu qui vous est aujourd'hui présenté.

J'ajoute que j'ai eu des contacts avec le rapporteur général du budget, le Préfet de Département, le Préfet de Région, et que nous sommes également en lien avec la Ministre en charge des collectivités. J'ai bon espoir que nos demandes aboutissent, comme nous avons réussi à le faire les années précédentes.

Je compte sur la représentation nationale et sur les conseillers de Territoire susceptibles d'influencer ces questions, pour nous aider. D'ailleurs, il y a une tribune des députés franciliens En Marche, qui est parue et qui allait également dans le sens de ces idées ; je les remercie pour cette publication.

Y a-t-il des questions ou des remarques sur ce vœu ? Monsieur VERNANT, je vous en prie.

### **M. Martin VERNANT**

Merci, M. le Président.

La France Insoumise votera en faveur de ce vœu qui demande le maintien de la dotation d'intercommunalité pour le Territoire. Plus généralement, nous dénonçons cette architecture institutionnelle à 3 étages qui, en retirant la fiscalité propre aux anciennes intercommunalités et en transférant leurs compétences aux Métropoles, éloigne les citoyens des centres de décision. De plus, cela crée une étrange concurrence entre la Métropole et le Conseil régional. Alors que le Conseil régional était déjà compétent en matière de développement économique, on a confié à la Métropole, devinez quoi ? Le développement économique. En quoi cela simplifie-t-il l'architecture institutionnelle ? Je vous le demande.

Nous souhaitons également en profiter pour tirer la sonnette d'alarme sur ce qui se passe actuellement au Parlement concernant les recettes des collectivités locales. En effet, le Gouvernement a cette étrange manie de baisser les impôts qu'il ne perçoit pas. Ainsi, le Gouvernement décide d'autorité, sans aucune concertation avec les collectivités locales, de baisser la cotisation foncière des entreprises, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. C'est un nouveau joli cadeau aux entreprises qui bénéficient déjà des milliards que le Gouvernement déverse sur elles, en matière de baisse de cotisations sociales. On accepterait que ces entreprises soient en difficulté du fait de la crise sanitaire, sauf qu'une fois de plus, il n'y a ni ciblage sur les PME, ni contrepartie sur le plan social et environnemental. Pire, ces aides permettront en réalité de financer des plans sociaux, par exemple à Bridgestone.

Sur les 100 milliards du plan de relance, ce sont donc 10 milliards qui seront prélevés sur les recettes des collectivités territoriales.

Comme d'habitude, le Gouvernement promet de compenser par des dotations ; de bien belles paroles qui restent le plus souvent des compensations plus que partielles et des

baisses de dotations aux collectivités par ailleurs. Nous dénonçons ce hold-up sur les recettes des collectivités. De plus, les collectivités ne pourront plus fixer les taux de ces prélèvements. Si cela continue, il n'y aura bientôt plus de fiscalité propre, car les collectivités ne fixeront plus le taux d'aucun impôt.

Pour toutes ces raisons, nous voterons ce vœu qui vise à tirer la sonnette d'alarme sur l'aggravation de l'état des finances des collectivités pourtant déjà fragilisées par les baisses de dotations et par les dépenses induites par le coronavirus.

Je vous remercie.

**M. Jean-Didier BERGER**

Merci, mon cher collègue.

Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas.

Juste avant de passer au vote, je voudrais quand même vous faire remarquer que, lors du vote pour la présidence de la MGP, les élus de votre sensibilité et vos amis, vous aviez d'autres possibilités pour faire triompher les thèses que vous défendez et qui sont relativement proches des miennes. Or, sauf erreur de ma part, le résultat du vote a abouti plutôt au maintien du *statu quo* qui n'est pas forcément favorable à ces thèses. Pour ceux qui étaient présents à cette réunion, j'ai un souvenir, disons amusé, de ce résultat.

Nous passons au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Par conséquent, c'est donc l'unanimité ; je vous en remercie.

**La délibération est approuvée à l'unanimité.**

**M. Jean-Didier BERGER**

Avant de passer à la toute dernière délibération, j'ai reçu une question orale ou écrite de Monsieur David MAUGER, je vous en prie.

**M. David MAUGER**

Merci, M. le Président.

J'ai repris ce qui était inscrit dans le règlement intérieur : cela s'appelle une question orale, apparemment.

M. le Président du Conseil territorial, l'objectif de notre Territoire en matière de réalisation de logements sociaux a été fixé par l'État à 1 192 logements sur la période triennale 2020-2022. Cet objectif est décliné par commune. 5 communes de notre Territoire sont concernées. Vous avez adressé le 9 juillet au Préfet des Hauts-de-Seine, le projet de modification n 5 du Plan Local d'Urbanisme d'Antony.

Dans sa réponse, datée du 15 septembre, le Préfet vous indique qu'il ne pourra émettre d'avis favorable à ce projet que lorsque des précisions auront été apportées dans le rapport de présentation sur la manière dont seront remplis les objectifs en matière de densification et de production de logement, notamment sociaux.

Plus précisément, M. le Préfet suggère la construction en zone pavillonnaire UD, de petits collectifs de logements sociaux. Il suggère aussi d'abaisser le seuil à partir duquel 30 % de logements sociaux seront imposés en zone urbaine mixte UA et zone d'extension urbaine UB, là où le projet de modification fixe ce seuil à 2 000 m<sup>2</sup>, le Préfet suggère d'abaisser ce seuil à 1 000 m<sup>2</sup>. Le seuil proposé est à peine plus élevé que le seuil de 800 m<sup>2</sup> que les services du Préfet de Région appliquent aux communes carencées.

Au cours de la période écoulée, aucun arrêté de carence ne touchait les communes de notre Territoire. Or, depuis le mois de juillet, au moins deux communes, dont Antony, font l'objet d'une procédure de constat de carence. Ces procédures pourraient déboucher pour les communes concernées, sur une mise sous tutelle en matière d'autorisation d'urbanisme, de conventionnement avec les bailleurs, et d'exercice du droit de préemption urbain.

Comment entendez-vous, M. le Président, répondre aux attentes de l'État ?

Il s'agit d'une part de modifier le projet de modification du PLU d'Antony, pour qu'il reçoive l'avis favorable du Préfet des Hauts-de-Seine, il s'agit donc aussi pour la ville d'Antony d'y présenter son programme de production de logements sociaux, sans quoi un arrêté de carence pourrait être pris.

L'enjeu est de renforcer la mixité sociale, et de remplir enfin, le prochain objectif triennal de réalisation de logements sociaux. Il s'agit à l'échelle du Territoire, je le rappelle, de 1 192 logements sociaux.

Je vous remercie.

**M. Jean-Didier BERGER**

Merci.

Je vais d'abord laisser la parole à M. le Vice-Président, M. le Maire, s'il souhaite vous apporter des éléments de réponse, et puis je vous dirai un petit mot après, le cas échéant.

**M. Jean-Yves SENANT**

Le Préfet demande effectivement d'être rassuré ; on va le rassurer.

Dans le texte du rapport, nous allons apporter tous les éléments qui vont montrer qu'il n'y a aucun problème pour réaliser l'ensemble des logements. L'objectif de densification imposé par le SDRIF, nous allons le tenir avec 5 ans d'avance au minimum par rapport à ce qui est prévu par le SDRIF, pour ce qui est des logements sociaux. D'ailleurs, j'ai un rendez-vous dans quelques jours avec le Préfet, justement au sujet de l'application de la loi SRU, et je le rassurerai totalement sur la manière dont nous allons atteindre, facilement, les 25 %.

Une ville qui est à 2 % de l'objectif de 25 %, n'est pas franchement carencée. Elle est tout près d'atteindre l'objectif. Ce n'est pas comme des villes qui sont à 4 % de logements sociaux aujourd'hui et qui doivent atteindre 25 % dans 5 ans ; cela n'a aucun rapport.

Je ne comprends pas pourquoi, d'ailleurs, cette information sur la carence d'Antony a été donnée alors qu'on n'est qu'à 2 points de l'objectif et que c'est un jeu d'enfant de l'atteindre.

**M. Jean-Didier BERGER**

Merci, M. le Vice-Président.

Personnellement, je trouve que Monsieur Jean-Yves SENANT est tout à fait rassurant, et sa politique aussi.

Deuxièmement, je voudrais rendre hommage à l'action menée par notre ami Monsieur Jacques LEGRAND sur le logement social à travers l'outil qu'est celui de la ville d'Antony, parce que je pense que la politique qui est menée fait ses preuves. La ville est effectivement à 2 % de 25 %, mais c'est 3 % de plus que l'objectif initial qui était fixé. Il faut quand même se rappeler qu'il n'y a pas si longtemps, ce n'étaient pas 25 % qui étaient demandés, mais 20 %. On court donc après un objectif qui ne cesse de reculer. Il ne faut pas changer la règle sans arrêt et dire qu'on ne respecte pas cette règle !

J'ajoute que je suis un petit peu interpellé par votre question. Est-ce que c'est une façon d'assumer clairement que vous êtes contre les zones pavillonnaires ? Est-ce que c'est cela que vous voulez dire par votre question ? Demandez-vous la suppression des zones pavillonnaires sur le Territoire ?

**M. David MAUGER**

Il ne s'agit évidemment pas de cela. Il s'agit de réaliser des logements sociaux sur l'ensemble du Territoire, sans les concentrer sur quelques zones très identifiées, de manière à avoir des quartiers qui soient non marqués d'un point de vue social.

**M. Jean-Didier BERGER**

Dans votre question, vous semblez afficher la volonté de construire des petits collectifs à la place des pavillons qui sont en zone pavillonnaire et je trouve cela particulièrement inquiétant. Cependant, je ne suis pas plus surpris que cela, puisque cela va dans le sens de la loi DUFLOT qui a été votée il y a quelques années et qui, en supprimant le COS, visait précisément à supprimer les zones pavillonnaires.

Nous avons déjà eu ce débat à plusieurs reprises. Je me réjouis de voir qu'un certain nombre d'entre nous veille à ce que ces règles soient reprises dans le cadre du PLUI, partout où les Maires le souhaitent. Nous avons trouvé des solutions légales pour parer à ce mauvais coup de la loi DUFLOT et éviter la densification qui était voulue par vos amis.

Je regrette que vous-même, vous repreniez ces thèses à votre compte et que vous laissiez entendre que ce pourrait être une solution pour atteindre l'objectif de mixité, sur un Territoire qui est déjà globalement très mixte. Je vous rappelle quand même qu'on nous demande de faire les choses à l'échelle du Territoire, de regrouper nos offices à l'échelle du Territoire, de faire le logement social à l'échelle du Territoire, de faire les aides à la pierre à l'échelle du Territoire ; en revanche, lorsqu'il s'agit de décompter les logements sociaux, c'est ville par ville. C'est toujours la règle la plus défavorable qui est prise en compte !

Globalement, le Territoire satisfait très largement ses objectifs de logements sociaux. De plus, on continue à en faire, y compris dans des villes comme la mienne, où on est au-delà de 30 %.

On nous demande de gérer les attributions à l'échelle du Territoire, on nous demande de faire les relogements à l'échelle du Territoire, mais seulement pour cette règle-là, c'est le plus défavorable qui s'applique. Ce n'est pas du tout logique. Je continue donc, avec mes collègues, à militer pour la prise en compte globale. D'ailleurs c'est assez ridicule puisque, si deux villes fusionnent, si deux villes se rapprochent, elles peuvent finir par satisfaire cette obligation sans créer un seul logement. Où est la logique ?

### **17. Détermination du lieu de la prochaine réunion du Conseil de Territoire**

#### **M. Jean-Didier BERGER**

Il nous est proposé de nous réunir dans la bonne ville de Bagneux, salle Léo Ferré, le 25 novembre prochain.

Nous verrons si cette réunion, compte tenu des conditions et des règles sanitaires, peut se tenir en présentiel, ou si nous la ferons de façon dématérialisée. Je ne le sais pas encore ; vous m'excuserez de ne pas pouvoir vous donner davantage d'explications.

Je me dois de vous dire également que, pour des raisons sanitaires, nous avons renoncé à l'organisation du buffet convivial et traditionnel que nous faisons habituellement. En revanche, des petites « box », vous attendent à la sortie, pour quand même contenter les estomacs de ceux qui ont fait une journée continue.

Merci à toutes et à tous.

*La séance est levée à 20 h 22.*

Le Président

Jean-Didier BERGER